

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASES 439G** : Subvention à l'association Au bout du fil (15e)

**Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Au bout du fil ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane Capelle au nom de la 6e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Au bout du fil, située 63, rue Vasco de Gama (Paris 15e) (Tiers X08111 – SIMPA 4 704 – dossier 2011\_02005) au titre de 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.